

Impacts de la crise du coronavirus/covid-19 sur le Tourisme Social et Solidaire

■ Rappel des spécificités du secteur :

Le secteur du Tourisme Social et Solidaire rassemble à la fois des organisateurs de séjours, des hébergeurs et des voyagistes ; ces activités pouvant être cumulées au sein d'une même structure.

Le poids des groupes (dont scolaires et seniors) y est particulièrement important.

55% des établissements sont situés en zone rurale, dans des communes de moins de 3.500 habitants.

■ Principales conséquences de la crise sur l'activité, avant les annonces présidentielles¹ :

Les voyages scolaires ont été les premiers impactés suite aux annonces du Ministère de l'Éducation Nationale.

Toutefois, l'immense majorité du réseau (86%) fait aujourd'hui face à des demandes d'annulations et à une absence de réservation pour les mois à venir et la période estivale.

Si les reports sont privilégiés dans les propositions faites aux clients, la majorité des résolutions conduit à une annulation sèche.

A cette date, plus de 75% des demandes d'annulations concernaient des territoires hors « clusters » et représentent au total plus de 10 millions d'euros.

La combinaison des remboursements et de l'absence de réservations entraîne des problèmes de trésorerie à court et moyen terme, y compris pour les structures les plus importantes.

Exemple de la région Centre-Val de Loire : perte de 4 à 6 millions d'euros de chiffre d'affaires tourisme entre mars et juin 2020 ; 300 à 500 emplois directs menacés ; 250.000 à 350.000 nuitées en moins pour 9.000 à 10.000 touristes.

Les pertes d'exploitations sont encore difficiles à chiffrer avec exactitude. Toutefois, si la situation perdure au-delà de la fin du mois d'avril, 25 à 30% du chiffre d'affaires serait touchés (CA total du secteur : 1,2 milliard d'euros).

⇒ **Des défaillances majeures seront alors à prévoir.**

■ Les mesures déjà prises pour endiguer la crise :

Concernant l'emploi, la majorité des structures a décidé du gel des embauches et a commencé à mettre fin aux périodes d'essai en cours.

Les démarches pour recourir au chômage partiel ont déjà été entreprises par 50% des adhérents.

Par ailleurs, des fermetures (ou non-ouverture) d'établissements sont étudiées dans le réseau des hébergeurs (villages vacances, hôtels-clubs, auberges de jeunesse).

Concernant les investissements et les divers engagements, des décisions de gel ont été prises ou sont en cours de l'être.

Ce sont donc également tous les réseaux de fournisseurs locaux et de saisonniers qui sont impactés de façon indirecte.

¹ (sur la base d'un questionnaire transmis aux adhérents et des nombreuses sollicitations directes)

■ **Les demandes formulées, en plus des mesures déjà annoncées par le gouvernement :**

Remplacer l'obligation de remboursement par l'émission d'un avoir valable un an, comme l'a fait le gouvernement italien pour préserver la trésorerie des entreprises ;

Mettre en place un fonds temporaire de garantie pour protéger toutes les entreprises de la filière d'un risque de succession de liquidations, et ne pas aggraver, par des ruptures de garanties financières, une situation déjà tendue suite à la faillite de Thomas Cook et de plusieurs compagnies aériennes ;

Envoyer un message fort aux banques et aux assurances pour prendre en compte cette situation exceptionnelle ;

S'assurer que Bpifrance garantira effectivement les prêts de trésorerie à destination des associations et des structures de l'ESS, contrairement à ses pratiques habituelles ;

Travailler avec la Caisse des Dépôts pour un report et un échelonnement des loyers pour les établissements dont elle est partie prenante en tant qu'investisseur ;

Demander aux clients institutionnels et publics de régler les séjours et les réservations sans opposer le service non-échu ;

Le Tourisme Social et Solidaire est composé de plus de 1.650 établissements accueillant environ 5,3 millions de vacanciers pour 19,3 millions de nuitées, pour un chiffre d'affaire global d'environ 1,1 milliard d'euros, et environ 12.550 ETP.